

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5818

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Place Gilbert Boissier - Approbation de quatre dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie vient de communiquer un détail estimatif de 4 050 000 F TTC auquel sont joints quatre dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de requalification de la place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin.

Ce projet est inscrit au programme 2001 de travaux neufs de la direction de la voirie pour la tranche ferme et, dès la régularisation de l'assiette foncière, pour la tranche conditionnelle.

Actuellement, il s'agit d'une place du vieux bourg de Vaulx en Velin. Les matériaux de la place ont beaucoup vieilli. De plus, cet espace, dans sa configuration actuelle, ne permet pas une mixité des circulations des piétons et des véhicules.

Ce projet consisterait à restructurer l'espace en redéfinissant les contraintes de stationnement et en dégagant un espace central réservé à la circulation des piétons et à l'implantation des marchés forains. Cette restructuration serait lisible grâce aux différents matériaux utilisés (pavés en pierre reconstituée, asphalte grenailé, enrobé noir, bordures en béton d'aspect granité).

L'opération, estimée à 4 050 000 F TTC, comporterait dix lots pour la tranche ferme :

- lot n° 1 - travaux de voirie,
- lot n° 2 - travaux de pavage,
- lot n° 3 - travaux de plantations,
- lot n° 4 - travaux d'asphalte,
- lot n° 5 - travaux d'assainissement,
- lot n° 6 - mission de coordination-sécurité,
- lot n° 7 - plan de récolement,
- lot n° 8 - travaux d'eaux (déplacement de canalisation),
- lot n° 9 - travaux de mobilier urbain,
- lot n° 10 - déplacement de réseaux divers,

dont six lots comportant une tranche conditionnelle :

- lot n° 1 - travaux de voirie,
- lot n° 2 - travaux de pavage,
- lot n° 3 - travaux de plantations,
- lot n° 4 - travaux d'assainissement,
- lot n° 5 - mission de coordination-sécurité,
- lot n° 6 - plan de récolement.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure ci-dessus le 2 octobre 2000 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 4 050 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux de voirie, de plantations, de pavage et d'asphalte seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux d'assainissement, la mission de coordination-sécurité, les plans de récolement et le mobilier urbain seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie, de l'eau, des ressources humaines et des systèmes d'information et des télécommunications,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

b) - régler directement au concessionnaire les travaux de déplacement de réseaux divers.

4° - La dépense de 4 050 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme de l'exercice 2001 pour la direction de la voirie et à inscrire pour l'exercice 2002 - comptes 0 231 510 212 100, 231 530, 231 540 et 231 220 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,